

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 02065

Numéro SIREN : 379 600 547

Nom ou dénomination : A 3 C - EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2024 sous le numéro de dépôt 20121

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12		Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	1 818 592		1 818 592	1 818 592	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	366 594	161 190	205 404	144 177	61 227
	Immobilisations en cours	990		990		990
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 000		1 000	1 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	13 903		13 903	13 903	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	5 503		5 503	6 603	1 100
Total II		2 206 582	161 190	2 045 392	1 984 275	61 117
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services	195 892		195 892	181 405	14 487
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 244 679	60 042	1 184 637	1 274 532	89 894
	Autres créances	1 065 613		1 065 613	1 366 524	300 911
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	399 872		399 872	1 213 010	813 138
	Charges constatées d'avance (3)	30 271		30 271	17 322	12 948
	Total III	2 936 327	60 042	2 876 285	4 052 794	1 176 509
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 142 909	221 231	4 921 677	6 037 069	1 115 392

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

5 503

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 523 400)	1 523 400	1 523 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	84 943	84 943		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	152 340	152 340		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	57 379	836 424	779 046	93.14
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	294 646	403 364	108 719	26.95
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 112 707	3 000 472	887 764	29.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	517 863	703 044	185 182	26.34
	Concours bancaires courants	36 067	40	36 027	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	11 024	17 486	6 462	36.95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 675	172 522	103 153	59.79
	Dettes fiscales et sociales	976 665	1 116 861	140 196	12.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 841		67 841	
	Autres dettes	39 680	56 658	16 978	29.97
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	884 155	969 987	85 832	8.85
	Total IV	2 808 970	3 036 598	227 627	7.50
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 921 677	6 037 069	1 115 392	18.48
		2 485 907	2 645 075		

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

A3C - EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ET CONSEIL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 523 400 euros
Siège social : 17 Rue Aristide Briand
33150 CENON
379 600 547 RCS BORDEAUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 294 646 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	294 646 euros
A titre de dividendes aux associés	294 646 euros
Soit 116 euros par part	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 702 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 293 944 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

us
a
DL

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 1 101 895 euros, soit 433,99 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 800 709 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 301 186 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 : 400 000 euros, soit 157,54 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 945 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 399 055 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 : 1 182 410 euros, soit 465,70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 328,50 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 180 081,50 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

